

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.		Date d'inspection Le 11 juin 2026	
Nom de l'établissement Oli 3		Numéro de permis 2023078	
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2		Numéro de téléphone (506) 312-3055	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2026	
<p>Commentaires: La mentore en assurance de la qualité observe que 2 personnes éducatrices sur 5 détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. La réglementation exige que l'administratrice et au moins 50% des personnes éducatrices doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente reconnue par le ministre. Une personne éducatrice est présentement en voie de compléter son cours d'un an en éducation à la petite enfance.</p> <p>L'inspectrice avait informé l'administratrice le 11 mai 2026 qu'un plan devait être soumis à la Mentore en Assurance de la Qualité afin de démontrer comment l'exigence réglementaire selon laquelle 50% des personnes éducatrices détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance sera respectée.</p> <p>Aucun plan n'a été reçu. La mentore en assurance de la qualité donne un 2e rappel que ce plan doit être soumis à la Mentore en Assurance de la Qualité. Une formation reconnue permet au personnel d'appliquer des pratiques éducatives de qualité, d'intervenir de manière appropriée et de répondre aux besoins variés des enfants.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les éléments suivants sont vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfant-personne éducatrice. -Les surfaces sont recouvertes de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités. -L'aire de jeu extérieure est sécuritaire et propre. -Dans le parc, la mentore en assurance de la qualité observe des pelles, des balles et des ballons, des camions, des autos, des raquettes de tennis, etc. Il y a aussi une section de musique avec un xylophone géant. -Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes extérieures sont exemptes d'obstacles et de dangers.

Commentaires généraux

-Les vérifications du casier judiciaire / vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, le certificat de secourisme valide, le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide ainsi que les descriptions des fonctions et responsabilités sont vérifiés auprès des nouveaux membres du personnel.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe le lavage des mains, la collation (boîte à dîner), les jeux libres à l'intérieur, la préparation pour l'extérieur (application de crème solaire) et les jeux dirigés à l'extérieur (jeux d'eau). La température est de 26 degrés et les enfants ont accès à leurs bouteilles d'eau. Il y a également suffisamment d'ombre au moment de l'inspection.

Une discussion a lieu avec la personne administratrice au sujet de l'affichage des rapports d'inspection (dernière inspection de renouvellement et dernière inspection de surveillance).

Les questions sont répondues sur les lieux.

original signé par

Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 juin 2026

Date

original signé par

Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"